

Bulletin de l'ISMP Canada

Volume 26 • Numéro 9 • Le 21 octobre 2026

Promouvoir l'utilisation appropriée des antipsychotiques en soins de longue durée : la nécessité d'une action concertée dans tout le système de santé

L'utilisation appropriée des antipsychotiques exige des efforts intersectoriels, notamment une évaluation des résidents, un dialogue avec les résidents et leurs soignants, une prescription optimale, une surveillance appropriée, une volonté de réduire la prescription et une communication efficace lors des transitions entre les différents niveaux de soins. Le présent bulletin décrit une initiative dans le domaine des soins de longue durée (SLD) dont le but est de promouvoir l'utilisation appropriée des antipsychotiques. Cette initiative soutient un objectif national établi et favorise l'adoption de pratiques sécuritaires dans l'ensemble du système de santé, y compris dans les établissements de soins de courte et de longue durée, ainsi que de soins communautaires.

CONTEXTE

Taux d'utilisation des antipsychotiques chez les résidents des établissements de soins de longue durée ne présentant pas de diagnostic de psychose

Objectif national : 15 %

En 2025, des organismes canadiens, dont un groupe d'experts multidisciplinaire sur l'utilisation appropriée des antipsychotiques dans les établissements de soins de longue durée, ont recommandé un nouvel objectif national fixant à



Strengthening
Med Safety in
Long-Term Care

Appropriate Use of Antipsychotic Medications in Long-Term Care



Handbook



FIGURE 1. Exemple de ressource essentielle pour les établissements de soins de longue durée participants⁵.

15 % au maximum le taux d'utilisation des antipsychotiques chez les résidents de ces établissements ne présentant pas de diagnostic de psychose¹. Les données de 2024-2025 révèlent que le taux actuel d'utilisation des antipsychotiques chez les résidents ne souffrant pas de psychose dans les établissements de soins de longue durée canadiens s'établit à 24 %, avec de fortes variations régionales^{2,3}. Ce taux est supérieur à celui observé chez des populations similaires en Australie (18 %) et aux États-Unis (10 %)⁴.

On prescrit souvent des antipsychotiques aux personnes souffrant de délire ou ayant des comportements perturbateurs, ou lorsqu'il devient difficile de gérer les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence. L'utilisation d'antipsychotiques pour traiter les symptômes comportementaux présente des risques connus de préjudices⁶ et son efficacité soulève des doutes⁵. Étant donné que la mise en œuvre d'un traitement antipsychotique peut s'effectuer en dehors du cadre des soins de longue durée, il faudra modifier les pratiques dans l'ensemble du système de santé pour atteindre l'objectif visé.

RÉSEAU D'INNOVATEURS POUR L'UTILISATION APPROPRIÉE DES ANTIPSYCHOTIQUES EN SOINS DE LONGUE DURÉE DE L'ONTARIO

Le Réseau d'innovateurs pour l'utilisation appropriée des antipsychotiques en soins de longue durée de l'Ontario* était une initiative collaborative d'une durée de huit mois (d'août 2025 à mars 2026) ayant pour but d'aider les établissements de soins de longue durée de l'Ontario à optimiser l'utilisation appropriée des antipsychotiques.

En plus de recueillir des données de référence, les établissements de soins de longue durée participants ont défini des objectifs individualisés. Soutenus par des experts et des ressources clés (figure 1)⁵, ils ont également

réalisé des auto-évaluations, examiné leurs pratiques actuelles afin d'en cerner les points forts et les lacunes, et élaboré des plans d'amélioration de la qualité pour répondre aux besoins de leurs résidents. Des ateliers mensuels ont permis d'apprendre auprès d'experts en la matière et de faire part de leurs expériences et de leurs progrès à des pairs.

Grâce aux données soumises sur une base volontaire, il a été possible de recenser au moment de l'analyse 1 249 résidents répartis dans 18 établissements ayant bénéficié d'interventions liées au projet visant à améliorer l'utilisation des antipsychotiques. Plus précisément, dans le cas de 134 résidents, leur traitement antipsychotique a été réduit ou arrêté à la suite d'une évaluation et d'une planification des soins.

D'autres établissements se sont concentrés sur des initiatives d'ordre procédural ou structurel liées à l'utilisation appropriée des antipsychotiques; parmi les résultats positifs obtenus, il convient de citer l'amélioration de la documentation relative aux comportements réactifs et aux indications des antipsychotiques, la tenue de réunions d'équipe plus efficaces portant sur l'utilisation appropriée des antipsychotiques, une meilleure reconnaissance des interventions non pharmacologiques et des parcours de soins progressifs améliorés.

RECOMMANDATIONS POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE, AINSI QUE DE SOINS COMMUNAUTAIRES

Les conclusions du projet ont fait ressortir trois axes clés d'amélioration : la surprescription, l'insuffisance du soutien comportemental et les lacunes dans la gestion des médicaments aux points de transition entre les milieux de soins. Des recommandations ont été formulées pour chacun de ces axes afin de promouvoir des pratiques sécuritaires dans l'ensemble du système de santé.

* Le Réseau d'innovateurs pour l'utilisation appropriée des antipsychotiques en soins de longue durée de l'Ontario faisait partie de l'initiative « Renforcer la sécurité des médicaments en soins de longue durée », financée par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario et lancée par l'ISMP Canada en 2021. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'ISMP Canada et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement provincial.

Réduction de la surprescription

- Envisager le recours à des interventions pharmacologiques uniquement lorsque les symptômes ou les comportements causent de la détresse ou présentent un risque pour la sécurité du résident/patient ou pour autrui, et si les approches non pharmacologiques ont échoué.
- Lors de la mise en œuvre d'un traitement antipsychotique, consigner l'indication, les bénéfices attendus et un calendrier de réévaluation (y compris l'évolution prévue et les paramètres posologiques).
- Évaluer régulièrement l'utilisation des antipsychotiques en vue d'une éventuelle déprescription, en prenant les mesures suivantes :
 - évaluer l'efficacité par rapport aux comportements cibles, ainsi que la tolérance;
 - examiner le traitement à la lumière des lignes directrices thérapeutiques actuelles pour les comportements réactifs;
 - communiquer avec le résident/patient et le soignant.
- Tenir compte les effets des antipsychotiques dans le diagnostic différentiel des changements de l'état de santé d'un résident/patient (p. ex., augmentation de la confusion ou de la somnolence, chutes).

Optimisation du soutien comportemental

- Donner aux professionnels de la santé et aux soignants principaux des formations sur la prise en charge des symptômes comportementaux et psychologiques de la démence.
- Faciliter le recours à des interventions non pharmacologiques, notamment des activités axées sur des tâches comme source de distraction, la musicothérapie et l'exercice physique.
- Mettre en place des protocoles de transfert vers des membres du personnel ou des programmes spécialisés afin d'obtenir des conseils sur les interventions non pharmacologiques.
- Demander aux soignants des renseignements sur les antécédents sociaux et les centres d'intérêt passés de la personne pour mieux comprendre la signification de certains comportements.

Amélioration de la gestion des médicaments lors des transitions de soins

- Optimiser la gestion des médicaments lors des transitions de soins (p. ex., congé de l'hôpital, admission dans un établissement de soins de longue durée) en effectuant des examens multidisciplinaires et complets des médicaments.
 - Établir une liste à jour des médicaments (avec les indications, dans la mesure du possible) à l'aide du Guide du meilleur schéma thérapeutique possible (MSTP)⁷.
 - Effectuer un bilan comparatif des ordonnances et du MSTP afin de refléter la prise actuelle de médicaments.
 - Consigner les traitements médicamenteux antérieurs testés (et les réponses obtenues) afin d'éclairer les choix thérapeutiques actuels et futurs.

CONCLUSION

Il est possible d'atteindre l'objectif national visant à limiter à 15 % au maximum la prescription d'antipsychotiques aux résidents des établissements de soins de longue durée qui ne présentent pas de diagnostic de psychose en mobilisant l'ensemble du système de santé. Les conclusions du projet du Réseau d'innovateurs pour l'utilisation appropriée des antipsychotiques en soins de longue durée de l'Ontario ont mis en évidence trois axes clés d'amélioration — à savoir la mise en œuvre de stratégies de sécurité afin de réduire la surprescription, l'optimisation du soutien comportemental et l'amélioration de la gestion des médicaments lors des transitions de soins — dans le but d'orienter l'utilisation appropriée des antipsychotiques dans tous les contextes de soins.

REMERCIEMENTS

L'ISMP Canada aimerait sincèrement remercier les résidents/patients, les soignants, les fournisseurs de soins de santé, les pharmacies, les hôpitaux, les établissements de soins de longue durée et les autres organismes de santé qui ont signalé des incidents liés aux médicaments à des fins d'analyse et d'apprentissage. L'avis d'experts formulé par des représentants d'organisations est également reconnu et apprécié.

RÉFÉRENCES

1. L'utilisation appropriée des antipsychotiques en soins de longue durée, Revue canadienne des technologies de la santé, 2025 [consulté le 14 septembre 2026]; 5(6) : p. 2. Accessible à l'endroit suivant : <https://canjhealthtechnol.ca/index.php/cjht/article/view/HC0095>
2. Rates of potentially inappropriate antipsychotic use remains high, new data shows [communiqué de presse], Coalition pour l'utilisation appropriée; 22 janvier 2026 [consulté le 6 juillet 2026]. Accessible à l'endroit suivant : <https://lrcmeds.ca/new-rates-antipsychotics-canada/>
3. Utilisation potentiellement inappropriée d'antipsychotiques en soins de longue durée, Ottawa (Ontario) : Institut canadien d'information sur la santé, janvier 2026 [consulté le 31 août 2026]. Accessible à l'endroit suivant : <https://www.cihi.ca/fr/indicateurs/utilisation-potentiellement-inappropriee-dantipsychotiques-en-soins-de-longue-duree>
4. Le Canada se dote de nouveaux objectifs pour une utilisation plus sécuritaire des antipsychotiques dans les établissements de soins de longue durée [communiqué de presse], Coalition pour l'utilisation appropriée; 18 juin 2025 [consulté le 6 juillet 2026]. Accessible à l'endroit suivant : <https://medicamentsld.ca/le-canada-se-dote-de-nouveaux-objectifs-pour-une-utilisation-plus-securitaire-des-antipsychotiques-dans-les-etablissements-de-soins-de-longue-duree/>
5. Appropriate use of antipsychotic medications in long-term care: handbook, Toronto (Ontario) : ISMP Canada; février 2025 [consulté le 6 juillet 2026]. Accessible à l'endroit suivant : <https://ismpcanada.ca/wp-content/uploads/ISMPCanada-AUA-Handbook-2025.pdf>
6. Mok, P.L.H., Carr, M.J., Guthrie, B., Morales, D.R., Sheikh, A., Elliott, R.A. et coll., Multiple adverse outcomes associated with antipsychotic use in people with dementia: population based matched cohort study. BMJ, 2024; 385 : e076268.
7. Guide du meilleur schéma thérapeutique possible, Toronto (Ontario) : ISMP Canada; 2024 [consulté le 13 juillet 2026]. <https://ismpcanada.ca/fr/resource/guidemstp/>

PRINCIPALES RESSOURCES



Cette **vidéo** montre comment un modèle décisionnel partagé avec les résidents et les soignants peut améliorer l'utilisation et la gestion sécuritaires des médicaments.



Le guide **Appropriate Use of Antipsychotic Medications in Long-Term Care Handbook** (figure 1) a pour objectif d'aider les équipes des établissements de soins de longue durée à promouvoir une utilisation appropriée des antipsychotiques dans le but d'assurer la sécurité et le bien-être des résidents.



Ce **Guide du meilleur schéma thérapeutique possible (MSTP)** peut faciliter l'établissement d'une liste à jour des médicaments pris actuellement, ainsi que le bilan comparatif des médicaments.



Le document **Cinq questions à poser à propos de vos médicaments** peut être un guide utile pour les échanges entre les résidents/patients, leurs soignants et l'équipe de soins.



D'autres ressources destinées aux résidents/soignants sont accessibles ici : <https://ismpcanada.ca/resource/lrc/resident-and-family-engagement/>

Le Système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux (SCDPIM) est un regroupement pancanadien de Santé Canada, en partenariat avec l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), l'Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada (ISMP Canada) et Excellence en santé Canada (ESC). Le SCDPIM a pour but de réduire et de prévenir les incidents médicamenteux indésirables au Canada.

Le soutien financier a été fourni par Santé Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne sont pas nécessairement celles de Santé Canada.



L'Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada est un organisme national indépendant à but non lucratif engagé à la promotion de l'utilisation sécuritaire des médicaments dans tous les secteurs de la santé. Les mandats de l'ISMP Canada sont les suivants : recueillir et analyser les déclarations d'incidents/accidents liés à l'utilisation des médicaments, formuler des recommandations pour prévenir les accidents liés à la médication et porter assistance dans le cadre des stratégies d'amélioration de la qualité.

Pour déclarer les accidents liés à la médication

(incluant les évités de justesse)

En ligne : www.ismpcanada.ca/fr/declaration/

Téléphone : 1-866-544-7672

ISMP Canada s'efforce d'assurer la confidentialité et la sécurité des renseignements reçus et respectera la volonté du déclarant quant au niveau de détail à inclure dans ses publications. Les bulletins de l'ISMP Canada contribuent aux alertes mondiales sur la sécurité des patients.

Inscrivez-vous

Pour recevoir gratuitement le Bulletin "Bulletin de l'ISMP Canada", inscrivez-vous à l'adresse :

www.ismpcanada.ca/fr/safety-bulletins/#footer

Ce bulletin partage des informations sur les pratiques de médication sécuritaires, est non commerciale, et est par conséquent exempté de la législation anti-pourriel canadienne.

Contactez-nous

Adresse courriel : cmirps@ismpcanada.ca

Téléphone : 1-866-544-7672

©2026 Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada.